

**Mémorandum de la Société Civile à la 3^{ème} Session Ordinaire des Ministres du
Commerce de l'Union Africaine 5- 9 juin 2005
Caire, Egypte,**

Nous, membres d'ATN (Africa Trade Network) et d'autres organisations de la société civile africaine intervenant dans le domaine du commerce et du développement en Afrique, aimerions profiter de la 3^{ème} Session ordinaire des ministres du commerce de l'Union Africaine qui se déroule au Caire, en Egypte, pour exprimer nos points de vue sur les préoccupations et les positions africaines relatives aux négociations commerciales en cours à l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) et dans le cadre des Accords de partenariat économique.

A l'instar de engagements préalables avec les gouvernements africains, notre objectif est de contribuer au maintien de l'unité et de la détermination des pays africains dans les négociations en cours et de soutenir leurs efforts inlassables afin d'assurer que l'intérêt de leurs populations et de leurs économies demeure au cœur de ces négociations.

Cette année se révèle d'autant plus cruciale pour les pays africains en raison des négociations tant à l'OMC qu'au niveau des APE.

Au moment où l'OMC se prépare pour la Conférence Ministérielle de Hong Kong, nous notons que quatre années après l'adoption du programme de travail de Doha, il y a peu de signes de progrès dans la recherche de solutions aux préoccupations de développement des pays africains et des autres pays en développement, ce qui avait été déclaré primordial pour la réussite du Programme de Doha. Au contraire, comme le montrent leurs propositions, les grandes puissances riches et industrialisées de l'OMC continuent de faire pression sur les pays africains et sur les autres pays en développement pour les amener à prendre des engagements de libéralisation plus approfondis dans leurs secteurs agricoles et industriels, alors même que les pays développés s'obstinent à maintenir leurs avantages et leur protectionnisme.

Ainsi, en dépit de la légitimité de leurs positions et malgré tous leurs efforts, les pays africains et les autres pays en développement risquent de se retrouver dans une situation où les déséquilibres actuels du régime commercial international - qui a eu des effets désastreux sur leurs économies et sur leurs populations - ne seront pas abordés ; et vont, de fait, s'aggraver.

On retrouve les mêmes risques dans le contexte des accords commerciaux bilatéraux et régionaux que les pays africains sont amenés à négocier. De nombreuses régions africaines négocient avec l'Union européenne (UE) des Accords dits de Partenariat économique, dont il a été reconnu qu'ils présentent des risques sérieux pour le développement durable des économies et des régions africaines. Néanmoins, l'UE insiste sur la négociation de trains d'APE qui vont miner, au lieu de soutenir, le développement durable.

Alors qu'ils se préparent pour la prochaine réunion du Conseil Général de l'OMC, en juillet, ainsi que pour d'autres rencontres en prévision de la Conférence ministérielle de Hong Kong, nous invitons vivement nos gouvernements à rester fermes pour formuler des positions qui défendent les intérêts de leurs populations et de leurs

économies. C'est dans ce contexte que nous aimerions porter à l'attention de la réunion les recommandations suivantes sur quelques questions cruciales à l'ordre du jour des négociations commerciales internationales.

Agriculture

La réalisation de progrès dans la recherche de solutions aux déséquilibres actuels de l'Accord sur l'agriculture, qui favorisent les pays développés au détriment des pays africains et des autres pays en développement, est d'une importance cruciale pour le développement, la sécurité alimentaire et la sauvegarde des moyens d'existence dans les pays africains, et permet de déterminer si le Programme de travail de Doha restera fidèle à ses déclarations en faveur du développement. Toutefois, les négociations s'orientent dans une direction opposée.

Les pays développés visent, de manière agressive, à amener tous les pays en développement à réduire davantage leurs tarifs agricoles, ce qui aggraverait les incidences profondes et négatives sur la vie de millions de personnes, qui ont déjà résulté des cycles antérieurs de libéralisation forcée, en particulier dans le cadre des conditionnalités de la Banque mondiale et du FMI. De plus, les pays développés cherchent à édulcorer les éléments favorables au développement dans l'Ensemble de résultats de juillet, notamment des mécanismes tels que ceux relatifs aux produits spéciaux et les mécanismes de sauvegarde spéciale pour les pays en développement.

Par contre, les pays développés recherchent eux-mêmes des concessions pour protéger leurs propres intérêts à travers une série de mesures telles qu'une nouvelle subvention interne de la catégorie bleue, le concept de « produits sensibles » (devant être soumis à des réductions tarifaires faibles) et le report de l'abolition des subventions à l'exportation aussi longtemps que possible. Les propositions actuelles permettraient aux pays développés de poursuivre leurs subventions internes élevées qui ont des effets de distorsion des échanges parce qu'une catégorie importante de subventions (de la catégorie verte) ne fera l'objet d'aucune réduction tarifaire et que ces subventions pourraient être rehaussées, sans contrôle.

En bref, dans le cadre des négociations en cours, les pays africains et les autres pays en développement risquent d'être contraints d'ouvrir leurs marchés aux pays développés, alors que ces derniers continuent de protéger les leurs. Ce qui est pire, c'est que les pays en développement devront faire face aux subventions inévitables des pays développés, qui font le dumping de produits dont les prix sont artificiellement bas sur leurs marchés, évincent leurs agriculteurs et perturbent leurs moyens d'existence.

A la lumière de ce qui précède :

- Nous invitons les gouvernements africains à ne pas prendre davantage d'engagements de réduction tarifaire sur des produits essentiels pour la sécurité alimentaire, la protection des moyens d'existence et des revenus des petits agriculteurs, l'éradication de la pauvreté et le développement rural ;
- Nous soutenons les propositions des pays africains et des autres pays en développement aux termes desquelles leurs « produits spéciaux » (c'est-à-dire

ceux nécessaires à la sécurité alimentaire, à la protection des moyens d'existence des petits agriculteurs et au développement rural) ne devraient pas faire l'objet d'abaissements tarifaires, et ces pays peuvent désigner ces produits dans leur propre contexte national. Il ne devrait y avoir aucune restriction sur le nombre de produits spéciaux que les pays en développement peuvent désigner ;

- Nous soutenons la proposition concernant l'inclusion d'un « mécanisme de sauvegarde spéciale » dans l'Accord de l'OMC sur l'agriculture, afin de permettre aux pays en développement d'augmenter d'une manière simple et efficace les tarifs des importations agricoles dont les prix peuvent chuter au point de compromettre les moyens d'existence des petits agriculteurs ;
- Nous appelons à un arrêt immédiat des subventions à l'exportation accordées par les pays développés et à la suppression rapide de toutes les subventions internes qui contribuent au dumping des produits agricoles dans d'autres pays, en particulier dans les pays pauvres, à travers le plafonnement des subventions de la catégorie verte et l'imposition de disciplines strictes sur ces subventions.

Accès aux marchés pour les produits non agricoles

Les pays africains et les autres pays en développement subissent une désindustrialisation grave en raison des politiques de libéralisation commerciale qu'ils ont mises en œuvre au cours des deux dernières décennies, en particulier dans le cadre des programmes d'ajustement structurel de la Banque mondiale et du FMI. Cette situation va s'aggraver si l'on adopte les propositions présentées par les pays développés dans le contexte des négociations en cours sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles.

Des pays développés tels que les Etats-Unis, l'UE et le Japon sont non seulement en train de faire pression en faveur d'une réduction drastique des niveaux tarifaires, à travers l'imposition d'une formule non linéaire avec un faible coefficient appliqué ligne par ligne. Ils essaient également de déterminer la portée et le niveau de la consolidation tarifaire, aux termes de laquelle les pays africains et les autres pays en développement auraient à consolider l'ensemble de leurs droits de douane à des taux relativement bas, alors même que les Membres ont toujours choisi eux-mêmes le niveau auquel consolider les tarifs. Il y a aussi des tentatives visant à amener tous les pays à participer, à terme, à la réduction tarifaire au niveau zéro dans des secteurs choisis.

Dans le cadre d'une telle formule non linéaire, les tarifs élevés seraient soumis à une réduction plus forte. Etant donné les profils tarifaires de la plupart des pays en développement, ceci mènerait à une situation où ces pays procéderaient à des abaissements plus profonds, ouvrant ainsi beaucoup plus largement leurs marchés que les pays développés. Cette réduction tarifaire drastique mine davantage le secteur interne africain, qui a déjà subi des décennies de libéralisation imposée par la Banque mondiale et le FMI.

Les pays africains et les autres pays en développement ont constamment rejeté les propositions des pays développés et avancé des alternatives qui prenaient en compte

leurs préoccupations. Néanmoins, le texte actuel (annexe B de l'Ensemble de résultats de juillet 2004) sur lequel les consultations sont actuellement menées à l'OMC, est dominé par les propositions des pays développés et omet totalement de prendre en compte les propositions présentées à maintes reprises par les pays en développement Membres.

Ce dont nous avons besoin, c'est de repartir sur une nouvelle base qui respecte totalement les besoins de développement des pays africains, et à cette fin, qui intègre pleinement le principe de traitement spécial et différencié et qui reconnaît le principe d'une réciprocité qui ne soit totale dans le cadre du mandat de Doha.

Nous invitons donc les ministres africains à insister avec fermeté sur la flexibilité assurée aux pays en développement de déterminer eux-mêmes le niveau et la nature de leurs engagements tarifaires, afin de conserver la flexibilité et l'espace de politique dont les pays développés eux-mêmes ont bénéficié dans le passé, qui sont cruciales pour les perspectives d'industrialisation dans les pays africains et dans les pays en développement. En particulier :

- Les pays africains et les autres pays en développement ne devraient pas être soumis à une « approche par formule » de la réduction tarifaire appliquée ligne par ligne ; ils devraient plutôt être en mesure de choisir le mécanisme précédant le Cycle d'Uruguay, aux termes duquel les pays en développement avaient une cible générale de réduction, avec la possibilité de choisir des taux différents pour réduire les droits de douane de différents produits ;
- Les pays africains et les autres pays en développement Membres ne devraient ni être contraints de consolider tous leurs tarifs, ni être soumis à des restrictions sur le taux auquel ces tarifs devraient être consolidés, mais devraient avoir la flexibilité de déterminer par eux-mêmes la portée de leur consolidation et le taux auquel leurs tarifs sont consolidés, comme dans les cycles antérieurs de négociations tarifaires ;
- Des mesures concrètes devront être prises dans les négociations pour permettre aux pays africains et aux autres pays en développement de faire face au problème de l'érosion des préférences.

Coton

Nous notons que depuis la présentation de l'initiative sur le coton, les quatre pays producteurs de coton ont, à eux seuls, enregistré des pertes de recettes d'exportation de l'ordre de 381 millions de dollars US, en raison des subventions au coton et qu'en 2004-2005, le déficit en matière de subventions africaines au coton en Afrique de l'ouest et en Afrique centrale est estimé à 400 millions de dollars. Nous notons également que, le 22 avril, les 4 pays producteurs de coton, avec l'appui du Groupe africain, ont présenté une proposition concernant des modalités pour une solution rapide, ambitieuse et précise au problème du coton, dans le cadre des négociations sur l'agriculture.

Rejetant cette proposition, les Etats-Unis en particulier, s'opposent à des négociations sur la question du coton, bien qu'ils aient convenu d'une solution rapide, ambitieuse et précise dans le contexte de l'Ensemble de résultats de juillet 2004. Par ailleurs, nous constatons une résistance, de la part des bailleurs de fonds bilatéraux, à la proposition des 4 producteurs de coton concernant un fonds de soutien d'urgence pour

le secteur du coton en Afrique, malgré l'engagement pris par l'OMC et d'autres institutions et tout récemment par le FMI, de mettre à la disposition du secteur cotonnier africain davantage de ressources destinées au développement.

Nous invitons les gouvernements africains à :

- Continuer d'apporter un appui fort à la proposition concernant une solution rapide ambitieuse et précise au problème du coton et en particulier, aux délais proposés par les quatre pays d'Afrique de l'ouest producteurs de coton pour arriver à une telle solution ;
- Veiller à ce que les révisions apportées à la catégorie bleue ne permettent pas la reclassification des subventions illicites ;
- Demander à l'UE, aux Etats-Unis et à d'autres bailleurs bilatéraux et multilatéraux de revoir leur position concernant le Fonds de soutien d'urgence ;
- Dans le cadre de l'Union africaine, fournir un appui technique et politique à l'initiative des 4 pays producteurs de coton.

Services

L'Accord général sur le commerce des services (AGCS) de l'OMC énonce le droit des pays de décider de libéraliser ou non l'un quelconque de leurs services, quels services libéraliser, dans quelle mesure et à quel rythme, un droit réaffirmé dans les modalités des « Directives et procédures pour les négociations sur le commerce des services » pour le traitement spécial en faveur des PMA. En dépit de ceci, les pays africains et les autres pays en développement subissent sans cesse des pressions bilatérales et multilatérales considérables pour les inciter à présenter des « offres » en réponse aux « demandes » qui leur sont faites. Et ceci, parce que l'AGCS est actuellement utilisé par les pays développés pour ouvrir à leurs firmes de services globales les secteurs des services dans les pays africains et les autres pays en développement.

Les pays africains savent d'après leur expérience dans le cadre des programmes d'ajustement structurel (PAS) de la Banque mondiale et du FMI, que l'ouverture de leurs services à des opérateurs étrangers et à l'appropriation étrangère, uniquement sur la base du profit, a eu des incidences négatives sur l'accès des populations aux services, ainsi que sur les instruments de développement des gouvernements.

Dans ce contexte :

- Nous exhortons les gouvernements africains à ne pas présenter d'offres à travers des processus bilatéraux, à moins que :
 - Il y ait des évaluations d'impact complètes de la libéralisation de tous les services ;
 - Le Groupe de travail multilatéral sur la réglementation intérieure, la passation des marchés publics, les subventions et les sauvegardes n'ait conclu ses travaux de manière satisfaisante pour les besoins de développement de l'Afrique.

- Nous exigeons des pays développés et de leurs firmes de services qu'ils s'abstiennent d'exercer des pressions sur les pays en développement pour l'ouverture de leurs secteurs des services à l'appropriation et à la participation étrangères. En particulier, les pays développés ne devraient pas demander aux pays en développement d'ouvrir des secteurs des services sensibles (en particulier du point de vue du développement humain), tels que l'eau, la santé, l'éducation et d'autres services publics. En outre, d'autres secteurs sensibles, cruciaux pour le bien-être des pays en développement, tels que les services financiers, l'énergie et les services d'utilité publique, ne devraient pas subir de pressions en vue de leur libéralisation.

Facilitation des échanges

Nous restons convaincus que la facilitation des échanges ne devrait pas être traitée à travers un accord multilatéral à l'OMC. Nous notons, toutefois, que les gouvernements africains ont convenu que ceci serait négocié dans le cadre du Cycle de Doha.

Etant conscients de l'importance que revêt l'amélioration des structures commerciales africaines, dans le contexte des propres stratégies de développement régionales et nationales de l'Afrique, nous appelons les gouvernements africains à :

- S'abstenir de prendre, aux fins de l'OMC, des engagements qui ne découlent pas de leurs besoins de développement et qui ne servent pas ces besoins ;
- S'abstenir de prendre, à cet égard, des engagements allant au-delà de leurs capacités économiques ;
- Refuser toute demande des pays développés, sans assistance financière et technique pleinement ciblée et à long terme, dans ce domaine, dans le cadre des priorités propres définies par l'Afrique ;
- Insister pour que tout accord dans ce domaine ne soit pas soumis aux dispositions de l'OMC en matière de règlement des différends.

Accords de Partenariat Economique

Les menaces qui pèsent sur le développement économique des pays africains à l'OMC se retrouvent, parfois sous une forme plus accentuée, dans le contexte des négociations des Accords de partenariat économique avec l'UE.

Bien que les responsables de la Commission européenne aient tenté de les présenter sous angle plus positif, les APE sont, dans leur forme actuelle, essentiellement des accords de libre-échange entre des partenaires inégaux, qui lient les régions de l'Afrique à l'Europe dans un cadre déséquilibré et qui sapent les capacités des producteurs et des économies de l'Afrique, ainsi que les efforts autonomes d'intégration régionale.

Au moment où même les États membres de l'Union européenne soulèvent des préoccupations sérieuses concernant le mandat de négociation de l'UE pour les pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique), nous exhortons les gouvernements africains à prêter attention à l'appel de leurs citoyens visant à mettre un terme aux APE dans leur forme actuelle. Nous invitons les gouvernements à œuvrer à l'élaboration d'un cadre alternatif avec l'UE, qui :

- Soit fondé sur le principe de non réciprocité,
- Permette de soutenir et de protéger les producteurs africains et à cette fin, de protéger les marchés intérieurs et régionaux africains ;
- Elimine les pressions en vue de la libéralisation du commerce et de l'investissement ;
- Garantisse l'espace politique nécessaire pour permettre aux pays africains de mener leurs propres stratégies de développement.

Conclusion.

Nous invitons vivement les gouvernements africains à s'appuyer sur l'unité entre l'Union africaine (UA), les pays les moins avancés (PMA) et les États ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique) qui s'était dessinée à Cancun et à renforcer les alliances stratégiques avec d'autres groupe de pays en développement à l'OMC – surtout le G-33 et le G-20 – afin de rehausser leur pouvoir de négociation combiné et de contrebalancer le pouvoir des pays développés.